



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEDIEU-SUR-INDRE

Réunion du vendredi 05 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard GONTIER, Maire de la commune de Villedieu-sur-Indre.

Secrétaire de séance en charge de la rédaction du procès-verbal : Monsieur COUTANT

Présents : M.GONTIER, Mme TOCANIER, M.THURA, Mme RENE, M.VALLEE, Mme LARDEAU, Mme TOURY, Mme REYMOND-GIROUARD, M.HULEUX ; Mme MEURGUE ; Mme CAUZERET ; Mme LARTIGUE ; Mme GOGRY ; Mr THIBAUT ; Mr VALENTIN ; Mme BIGOT ; Mr LOURIT

Absents Excusés: Mme MAMETZ (pouvoir à Mme TOCANIER) ; M.TAUPIN (pouvoir à M.GONTIER) ; Melle MATHON

Absents non excusés : Mr. LAGENETTE

Ordre du jour

- 1- Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- 2- Convention de répartition des frais du relais assistantes maternelles itinérant
- 3- Vote et délibération concernant l'implantation d'un crématorium sur le territoire municipal
- 4- Choix des entreprises retenues pour le projet de modification de l'accueil de la mairie
- 5- indemnités de conseil et de confection budgétaire du receveur municipal
- 6- Approbation du compte administratif 2018 et des comptes de gestion
- 7- Affectation du résultat budget principal et assainissement
- 8- Vote des taux d'imposition 2019
- 9- Vote des subventions versées aux associations au titre de l'année 2019
- 10- Tarification municipale
- 11- Approbation du budget primitif et du budget annexe assainissement
- 12- Présentation du budget et du projet mis en œuvre par le CCAS (activités réalisées et projets à venir...)
- 13- Présentation du budget de la caisse des écoles
- 14- Questions diverses.

Point N°1 : Adoption compte rendu du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire fait procéder à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Point N°2 : Convention de répartition des frais du relais assistantes maternelles itinérant

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention de répartition des frais du relais assistantes maternelles itinérant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de répartition des frais du relais assistantes maternelles.

Point N°3 : Vote et délibération concernant l'implantation d'un crématorium sur le territoire municipal

Monsieur le maire fait procéder à l'ouverture de l'urne concernant le vote pour l'implantation d'un crématorium sur le territoire municipal.

En préambule il rappelle que l'ensemble des documents en lien avec ce projet a fait l'objet d'un envoi en recommandé avec Accusé réception à chacun des conseillers municipaux.

Ces documents sont les suivants :

- Règlement intérieur du crématorium et du site cinéraire contigu
- Projet de convention
- Contrat de concession
- Avis de la commission de délégation de service Public
- Rapport d'analyse des offres

Après le vote Monsieur le maire fait procéder au dépouillement du scrutin par Mrs THIBAUT François Philippe et VALENTIN Gérard conseillers municipaux, le résultat est annoncé de la façon suivante

11 voix CONTRE l'implantation du crématorium et d'un site cinéraire contigu sur le territoire municipal

8 voix POUR l'implantation du crématorium et d'un site cinéraire contigu sur le territoire municipal.

Mr VALLEE intervient sur ce point lors de la présentation du budget primitif afin de faire préciser le montant des restant à charge de la commune suite au refus d'implantation de cet équipement

Monsieur GONTIER précise à Monsieur VALLE le montant des dépenses prévues initialement dans le cadre de l'étude de ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal par 11 VOIX CONTRE et 8 VOIX POUR :

REJETE Le projet d'implantation d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu sur le territoire de la commune de Villedieu-sur-Indre par 11 VOIX CONTRE et 8 VOIX POUR.

REJETE le projet de Délégation de Service public de création et gestion d'un crématorium.

Point N°4 : Choix des entreprises retenues pour le projet de modification de l'accueil de la mairie

Monsieur le maire présente le choix des entreprises retenues pour le projet de modification de l'accueil de la mairie.

Interviennent Mrs VALLEE et GONTIER.

TABLEAU RECAPITULATIF SUITE A ANALYSE DES OFFRES			
Rénovation de la Mairie			
Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 : Gros Oeuvre	BERNARDEAU (Montgivray)	3 245,91 €	3 895,09 €
<i>Lot 1 : option (rampe cour)</i>			non retenue
Lot 2 : Menuiserie alu	BHM (Le Blanc)	15 303,00 €	18 363,60 €
<i>Lot 2 : option (portes rue et cour)</i>	BHM (Le Blanc)	4 625,00 €	5 550,00 €
Lot 3 : Cloisons Isolation	TECHNI PLATRE (La Châtre)	3 600,00 €	4 320,00 €
Lot 4 : Menuiserie bois	DENIOT (Buzançais)	26 074,80 €	31 289,76 €
<i>Lot 4 : option (porte d'entrée tiercée)</i>		3 500,00 €	4 200,00 €
Lot 5 : Electricité	FENELEC (Châteauroux)	6 814,92 €	8 177,90 €
Lot 6 : Chauffage	MULTITEC (Eguzon)	1 517,40 €	1 820,88 €
Lot 7 : Carrelage	SBCR (Bourges)	4 200,79 €	5 040,95 €
<i>Lot 7 : option (entrée)</i>		712,25 €	854,70 €
Lot 8 : Peinture	BARBOTIN (Argenton/ Creuse)	8 046,06 €	9 655,27 €
<i>Lot 8 : option (sols souples)</i>		2 918,90 €	3 502,68 €
TOTAL GENERAL			96 670,84 €

Monsieur VALLEE intervient pour faire remarquer qu'il n'a pas été destinataire de la convocation concernant cette réunion.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

Approuve le tableau récapitulatif des entreprises retenues pour le projet de rénovation de la mairie comme présenté ci-dessus.

Point n°5 : indemnités de conseil et de confection budgétaire du receveur municipal

Monsieur le Maire informe que cette indemnité de conseil est versée pour les prestations de conseil et d'assistance fournies par le receveur municipal en matière budgétaire, économique, financière et comptable notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier par les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Le taux de cette indemnité est fixé par le Conseil municipal en fonction des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement et peut être modulé en fonction des prestations demandées au comptable.

L'indemnité est acquise pour la durée du mandat du Conseil municipal, elle peut toutefois être supprimée ou modifiée par délibération spéciale.

Les prestations de conseil et d'assistance apparaissant aujourd'hui comme absentes, Monsieur le Maire propose de ne plus verser d'indemnité au receveur municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE DE NE PLUS ALLOUER d'indemnités de conseil et de confection budgétaire au receveur municipal.

Point N°6 : Approbation du compte administratif 2018 et des comptes de gestion

Objet : Approbation du Compte de Gestion dressé par Madame RENAUD, Receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'Actif, du Passif et des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et parfaitement justifiées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes (caisse des écoles, centre communal d'action sociale, assainissement)

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Monsieur Gérard VALENTIN doyen du conseil municipal présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2018 il propose d'affecter comme suit :

Les éléments à prendre en compte sont :

- ✓ **Le résultat de la section de fonctionnement** : il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global cumulé.
 - Recettes de Fonctionnement de l'exercice
 - Dépenses de Fonctionnement de l'exercice
 - +/- Résultat reporté des exercices antérieurs
 - = Résultat Global Cumulé de la section de Fonctionnement
- ✓ **Le solde d'exécution de la section d'investissement** : il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la

section de l'exercice précédent (le 001).

- ✓ **Les restes à réaliser de la section d'investissement** : il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées mais non mandatées au 31 décembre, et en recettes, de celles qui sont certaines (subventions) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section d'investissement.

Si le résultat de la section de fonctionnement est positif il sert en priorité à couvrir le besoin

de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).

Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Affectation du résultat de l'exercice 2018 :

	Compte Administratif 2017	Virement 1068 en 2018	Résultat exercice 2018	Résultat Global Cumulé	Solde des RAR	Solde 2018 avec RAR
Investissement	185 232,49		-13 076,95	172 155,54	- 690 945,00	-518 789,46
Fonctionnement	959 606,54	516 557,51	642 659,04	1 085 708,07		1 085 708,07

l'excédent de fonctionnement s'élevant à **1 085 708,07 Euros** il est proposé d'affecter **518 789,46 Euros** au budget primitif 2018 au compte **1068**.

Après cette affectation le report de fonctionnement (002) est donc de **566 918,61 €**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2018,

ainsi que les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions ci-dessus rappelées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Doyen et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE et ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2018, ainsi que les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions ci-dessus rappelées.

Point N°7 : Vote du Budget Primitif :

Monsieur le Maire présente la proposition de budget principal 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE et ADOPTE le budget primitif principal 2019 de la commune de Villedieu-sur-Indre.
Vote le budget primitif par chapitres.**

Points N°8 : Approbation du compte administratif et Affectation du résultat pour le budget annexe assainissement

Monsieur Gérard VALENTIN doyen du conseil municipal présente le compte administratif de l'exercice 2018 du compte administratif du budget annexe assainissement,

l'excédent de fonctionnement s'élevant à **396 806,51 Euros** il est proposé d'affecter **26 792,74 Euros** au budget primitif 2018 au compte **1068**.

Après cette affectation, le report de fonctionnement est donc de **370 013,77 Euros**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE et ADOPTE le compte administratif du budget annexe assainissement de l'exercice 2018, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Objet : Approbation du Compte de Gestion du budget assainissement dressé par Madame RENAUD, Receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'Actif, du Passif et des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget assainissement de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et parfaitement justifiées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget assainissement

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-Déclare que le Compte de Gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur Gérard VALENTIN doyen du conseil municipal présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2018 du compte administratif du budget annexe assainissement,

l'excédent de fonctionnement s'élevant à **396 806,51 Euros** il est proposé d'affecter **26 792,74 Euros** au budget primitif 2018 au compte **1068**.

Après cette affectation, le report de fonctionnement est donc de **370 013,77 Euros**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE et ADOPTE le compte administratif du budget annexe assainissement de l'exercice 2018, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Point N°9 : approbation du budget annexe assainissement :

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif annexe du budget annexe assainissement pour l'année 2019

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE et ADOPTE le budget primitif annexe du budget assainissement de la commune de Villedieu-sur-Indre pour l'année 2019.

Point n°10 : Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de voter les taux communaux pour l'exercice 2019 mentionnés lors de l'approbation du budget primitif 2019.

Il propose donc une baisse des taux communaux pour l'année 2019 comme suit :

Contributions directes	Taux 2018	Taux proposés en 2019
Taxe d'habitation	<i>23,07</i>	<i>22,84</i>
Foncier bâti	<i>28,16</i>	<i>27,88</i>
Foncier non bâti	<i>61,29</i>	<i>60,68</i>

Monsieur VALLEE intervient pour saluer cette baisse (même symbolique) des taux d'imposition pour l'année 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire concernant les taux communaux d'imposition pour l'année 2019 comme présenté dans le tableau ci-dessus

Point N°10 : vote des subventions aux associations

Monsieur le maire présente la proposition de répartition des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2019 de la façon suivante :

En préambule Mrs THIBAUT et VALLEE précisent qu'ils ne prendront pas part au vote de l'attribution de la subvention pour le compte de l'association ANACR dont ils sont membres.

Mme MEURGUE précise qu'elle ne prendra pas part au vote de l'association le chat botté qu'elle préside.

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions 2018	Demandes 2019	Propositions 2019
Amicale Anciens du 134è R.I. Oradour	150,00	700,00	300,00
Amicale des donateurs de sang		400,00	200,00
Amicale des Pompiers	500,00		
ANACR Comité Local	150,00	150,00	150,00
Anciens Combattants 14-18 & 39-45	150,00	150,00	150,00
Anciens Combattants F.N.A.C.A	150,00	150,00	150,00
Anciens Combattants UNC-AFN	150,00	150,00	150,00
Afrique du Nord-Tunisie-Maroc	150,00	150,00	150,00
AS Natation Loisirs	3 250,00	3250,00	3 250,00
Association de Gestion du Legs Marcilly	8 000,00		8 000,00
Association Gymnastique Volontaire	200,00	200,00	200,00
Association Les Z'Amuseurs	775,00	880,00	800,00
Association pêche la Brême	150,00	200,00	150,00
Club Amicale des Aînés	400,00	500,00	400,00
Club Education canine de Villedieu	700,00	3 500,00	3 500,00
Cyclotourisme	200,00	200,00	200,00
Envol de Villedieu	150,00	150,00	150,00
Groupement Val de l'Indre	1 250,00	1 250,00	1 250,00
Futsal Villedieu	150,00	150,00	150,00
Judo Club	3 500,00	8 500,00	8 500,00
Golf club val de l'indre		500,00	300,00
Le Chat Botté	300,00	300,00	300,00
Le Souvenir Français	150,00	200,00	200,00
Musique de Villedieu	10 700,00	12 550,00	12 550,00
Saint Vincent	100,00	200,00	100,00
Tennis Club	500,00	1000,00	700,00
Théo Bad		300,00	300,00
Théo Ping	450,00	600,00	450,00
Théopol' jeu	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Union Sportive Section Marche	400,00	400,00	400,00
US Villedieu Foot	4 000,00	4 500,00	4 000,00
US Villedieu section pétanque	250,00	300,00	250,00
Villedieu Animations	5 500,00	4 500,00	4 500,00
Villedieu Danse	2500,00	6 000,00	2500,00
Villedieu Country Dance	100,00	100,00	100,00
TOTAL	46 275,00	53 280,00	55 650,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de répartition des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2019 comme énoncée ci-dessus:

Point N°10 : tarification municipale

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de voter la tarification municipale pour l'exercice 2019.

Il propose de ne pas appliquer de hausse aux tarifs municipaux et donc de maintenir au même niveau de l'année 2018 les tarifs pour l'année 2019

Interviennent Mme GOGRY, Mme TOURY, MME LARTIGUE, Mr THURA, Mme BIGOT, Mr GONTIER, Mme TOCANIER

Il est proposé suite aux différentes interventions d'annuler la tarification horaire concernant la salle des fêtes, ainsi que les salles suivantes : salle de Mehun, salle de motricité (école Jean Jaurès), salle des sports.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de maintenir l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2019 comme énoncé dans le tableau ci-dessous :

Liste des tarifs municipaux en Euros applicables à partir du 01/01/2019

Restauration	le repas
Quotient supérieur à 1100 €	3,20 €
Quotient inférieur à 1100 €	2,60 €
Quotient inférieur à 600 €	2,00 €
Adulte	7,50 €

Salles	à la journée		à la demie-journée	
	pour personne de la commune	pour personne Hors commune	pour personne de la commune	pour personne Hors commune
Salle des fêtes sans cuisine	200,00 €	310,00 €	100,00 €	160,00 €
Salle des fêtes avec cuisine	220,00 €	330,00 €	120,00 €	180,00 €
Mendès France	50,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €

Véhicules	minibus
Caution	1 000,00 €
Coût du kilomètre	0,38 €

Cimetière		
Taxe d'inhumation/ dispersion/scellement d'urne	35,00 €	
Concession	cinquantenaire	trentenaire
Concession	85,00 €	50,00 €

Concession cavurne	75,00 €	50,00 €	
Colombarium	15 ans	30 ans	50 ans
Colombarium	420,00 €	740,00 €	1 050,00 €

Marché	jours de marché	en dehors des jrs de marché	abonnement pour 12 marchés	Terrasses débits de boissons
Mètre linéaire	0,50 €	1,50 €	3,50 €	1,50 €
Minimum perception	2,00 €	10,00 €	24,00 €	10,00 €

Objet : Approbation du Compte de Gestion du budget assainissement dressé par Madame RENAUD, Receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'Actif, du Passif et des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget assainissement de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et parfaitement justifiées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget assainissement

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-Déclare que le Compte de Gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur Gérard VALENTIN doyen du conseil municipal présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2018 du compte administratif du budget annexe assainissement,

l'excédent de fonctionnement s'élevant à **396 806,51 Euros** il est proposé d'affecter **26 792,74 Euros** au budget primitif 2018 au compte **1068**.

Après cette affectation, le report de fonctionnement est donc de **370 013,77 Euros**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE et ADOPTE le compte administratif du budget annexe assainissement de l'exercice 2018, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Point n°11 : Présentation du budget et du projet mis en œuvre par le CCAS (activités réalisées et projets à venir...)

Monsieur le maire donne la parole à Madame LARDEAU afin qu'elle puisse effectuer la présentation du budget et des activités mises en œuvre par le CCAS au titre de l'année 2018.

Madame TOURY intervient pour demander des précisions sur le temps de travail du personnel communal.

Point n°12 : Présentation du budget de la caisse des écoles

Madame TOCANIER procède à la présentation du budget de la caisse des écoles

Point N°13 : Questions Diverses :

Interviennent Mrs VALLEE et THIBAUT, Mme CAUZERET, Mme GOGRY, TOCANIER, Mme REYMOND-GIROUARD, Mme LARDEAU pour évoquer les points suivants :

- Quid Des Restes à Réaliser concernant la parcelle COURATIN ? (Mme REYMOND-GIROUARD)
- Regroupement des écoles : qui de l'étude sur cette question ? (Mr VALLEE)
- Mr VALLEE demande si au titre du syndicat du golf une étude faune / flore doit être entreprise
- Mr GONTIER informe l'assemblée sur la réflexion autour d'un projet de création bassin de rétention d'eau afin de permettre l'arrosage communal.
- Mr GONTIER informe l'assemblée sur la nature des travaux concernant la voie de MEHUN (joints de dilatation)
- Mme GOGRY souhaite connaître la date de lancement des travaux de la rue saint Lazare.
- La parole est donnée à Mme GUILLARD Présidente de l'association L'ENVOL pour évoquer la situation en lien avec l'entretien de l'orgue de l'église de Villedieu ; elle s'étonne qu'une entreprise soit intervenue au nom de l'association L'ENVOL.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 21h45.

Le Maire

Bernard GONTIER